



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 14

Réunion du mardi 19 octobre 2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

MOISSY CRAMAYEL – STADE PAUL RABAN – NNI 77 296 01 01

Cette installation sportive est classée en Niveau T2 jusqu'au 30/01/2030.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 06/10/2021, suite au changement de revêtement (passage en pelouse synthétique).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T2 SYN signée par le propriétaire le 06/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 06/10/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T2 SYN jusqu'au 20/07/2031 sous réserve de fournir les tests in-situ.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

LA COURNEUVE – GYMNASSE BEATRICE HESS – NNI 93 027 99 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 11/03/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 signée par le propriétaire le 11/03/2019 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/03/2019
- AOP

La Commission demande à la ville de lui transmettre un plan du terrain ainsi qu'un plan des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 2 jusqu'au 30/06/2022 sous réserve de la transmission des documents manquants.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

ETAMPES – COMPLEXE SPORTIF JO BOUILLON – NNI 91 223 01 01

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 27/09/2023.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 21/11/2019, suite au changement de moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 21/11/2019 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 07/10/2021
- Test in-situ du 28/04/2020
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 19/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

TORCY – COMPLEXE SPORTIF DU FREMOY N°1 – NNI 77 468 01 01

Cette installation sportive est classée en Niveau T3 jusqu'au 30/11/2021.

Installation visitée par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 19/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 signée par le propriétaire le 19/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 19/10/2021
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T3 jusqu'au 19/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

FEUCHEROLLES – PARC DES SPORTS – NNI 78 233 01 01

Cette installation sportive est classée « retiré du classement ».

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S. et M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District du 78, le 18/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 07/10/2021 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- AAC

La Commission demande à la ville de lui transmettre un plan du terrain et les derniers tests in situ.

Au regard des éléments transmis et en l'absence de tests in-situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 30/06/2022 sous réserve de la transmission des documents manquants.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

ST GRATIEN – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 95 555 03 01

Cette installation sportive est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 07/07/2025.

Installation visitée par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du 95, le 04/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 04/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 04/10/2021
- Test in-situ du 18/01/2021
- AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 19/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

BONNEUIL SUR MARNE – STADE LEO LAGRANGE N°1 – NNI 94 011 01 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en Niveau E6 jusqu'au 29/10/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 29/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 29/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 306 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/10/2023.

SARCELLES – COMPLEXE SPORTIF NELSON MANDELA N°3 – NNI 95 585 01 03

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 23/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 23/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 343 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 19/10/2023.

ST GRATIEN – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 95 555 03 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E Entraînement jusqu'au 09/07/2017

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du 95, le 14/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 14/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 190 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 19/10/2023.

ERMONT – STADE AUGUSTE RENOIR N°1 – NNI 95 219 01 01

Reprise de dossier.

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du 95, le 11/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 11/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 323 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/10/2023 sous réserve de la transmission des documents manquants.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

LA COURNEUVE – GYMNASSE BEATRICE HESS – NNI 93 027 99 01

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 11/03/2019.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal2 signée par le propriétaire le 11/03/2019.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 656 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.66.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal2 jusqu'au 19/10/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE